

Appel à projets « *Bourse pour partir en école thématique* » 2021 Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM)

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

L'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM) a des missions de recherche et de formation marquées par un caractère pluridisciplinaire et interdisciplinaire en sciences de la santé publique. Il vise à mettre en synergie et à potentialiser les forces existantes du site d'Aix-Marseille sur différents domaines d'expertise. Il interagit fortement avec des associations et comités de patients, des agences sanitaires et avec le monde socio-économique et culturel. Résolument ouvert à l'international, il privilégie, entre autres, au Sud les pays en développement, prioritairement au sein de l'espace francophone, et du bassin méditerranéen.

Au travers de ses domaines prioritaires et stratégiques (démocratie sanitaire, empowerment, recherche communautaire et populationnelle, inégalités sociales de santé et réponses de politique publique, santé globale, santé digitale et humanité augmentée, intelligence artificielle pour la santé publique), l'ISSPAM vise à contribuer à la décision clinique et en santé publique, à l'évaluation des politiques relatives à la santé des populations, à éclairer les décideurs et impacter dans les décisions de politiques publiques en santé.

L'APPEL A PROJETS « BOURSE POUR PARTIR EN ECOLE THEMATIQUE »

Cette bourse de mobilité est destinée à des doctorants dont le (co)-directeur de thèse est membre de l'une des équipes de recherche de l'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM) pour soutenir leur participation à une école thématique, en France ou à l'étranger.

L'objectif de cet appel à projet est de permettre au doctorant de bénéficier d'un complément de formation mais aussi d'une expérience d'ouverture.

Le budget total de cet appel à projets, ouvert tout au long de l'année 2021, est de 2 000 euros.

Il s'agit pour chaque bourse d'un soutien financier à hauteur maximale de 1 000 euros par doctorant (frais d'inscription, déplacement, hébergement).

CRITERES D'ELIGIBILITE

Candidat

Tout doctorant dont le directeur ou le co-directeur de thèse est membre d'une des équipes de recherche de l'ISSPAM.

Nature du projet

L'école thématique à laquelle le doctorant souhaite participer doit s'inscrire dans le cadre du projet de thèse du doctorant et apporter des connaissances ou des compétences répondant aux axes prioritaires de l'ISSPAM. Cette école thématique peut être proposée par une structure française ou étrangère et peut se dérouler en mode présentiel ou en ligne.

CRITERES DE SELECTION

Les critères d'évaluation porteront sur la motivation du doctorant, ainsi que sur l'argumentaire concernant :

- ce que la participation à cette école thématique apportera dans la formation du doctorant et son projet de thèse ;
- le lien du programme de cette école avec les domaines prioritaires de l'ISSPAM.

Les candidats doivent donner des éléments assurant de leur capacité de compréhension et de communication à l'école thématique si elle se déroule dans une langue étrangère.

Une attention particulière sera portée aux candidatures présentant un projet de participation à une école thématique vers une université partenaire d'AMU dans le cadre de CIVIS, mais l'appel à projet est ouvert à toute candidature vers d'autres structures.

Un comité scientifique ad-hoc, composé des membres du Comité de Pilotage Formation, du co-directeur Recherche et du directeur de l'ISSPAM, avec le soutien éventuel d'experts extérieurs, évaluera et sélectionnera les projets.

Le dossier retenu devra ensuite être validé par AMU et par la structure porteuse de l'école thématique.

CUMUL DES BOURSES

Le doctorant bénéficiaire de cette bourse d'aide à la participation à une école thématique ne pourra pas la cumuler avec une autre bourse d'étude pour la formation demandée. La candidature à cette bourse A*MIDEX n'exclut pas de candidater à un autre programme de bourse ; cependant en cas d'obtention d'une autre bourse d'un montant total supérieur, le candidat devra renoncer à cette dernière et informer l'université d'Aix-Marseille de son désistement dans les plus brefs délais. **En revanche, la bourse d'aide à la mobilité pourra être cumulée avec une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.**

CALENDRIER

Cet appel à projet est ouvert en continu au cours de l'année 2021. Le formulaire de candidature à cet appel à projet (annexe 1) doit être envoyé par voie électronique sur l'adresse isspam-contact@univ-amu.fr.

La réponse sera communiquée au candidat et son directeur de thèse par message électronique dans un délai de quelques semaines, avec copie des expertises de leur dossier.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Les bénéficiaires de cette bourse s'engagent à présenter une restitution de leur expérience lors des événements organisés par l'ISSPAM, en mettant notamment en avant l'articulation de la formation suivie avec les thématiques prioritaires de l'ISSPAM.

ATTENTION AUX FORMALITES ADMINISTRATIVES GENERALES !

Une attestation de présence ou de participation (selon la modalité en présentiel ou en ligne de l'école thématique) sera demandée à la fin de l'école thématique.

Il est de la responsabilité de l'étudiant de vérifier que la mobilité vers le pays de destination est autorisée au niveau sécurité-défense, qu'il possède les documents et autorisations de voyage nécessaires (passeports, visas), de vérifier si les conditions sanitaires permettent le départ.

Il est nécessaire de consulter la page des relations internationales d'AMU et celle de votre structure d'accueil pour des conseils avant votre départ.

Annexe 1 - Appel à projets « Bourse pour partir en école thématique » 2021 ISSPAM

Formulaire de candidature

Merci de joindre une **lettre de motivation**, un **Curriculum Vitae**, ainsi que le **programme de l'école thématique faisant l'objet de la candidature**.

INFORMATIONS GENERALES

- Nom, Prénom
- Date de naissance
- Adresse électronique, téléphone
- Ecole doctorale dans laquelle le doctorant est inscrit et numéro d'année de thèse au moment de la candidature
- Equipe d'accueil ISSPAM du doctorant
- Projet de thèse
 - Titre de la thèse
 - Directeur de thèse et éventuel co-directeur avec leurs affiliations

PRESENTATION DU PROJET

- Intitulé de l'école thématique, structure organisatrice
- Dates programmées et mode de participation (présence ou en ligne)
- **Description du projet** : intérêt de la participation à cette école pour le projet de thèse du doctorant et articulation du programme proposé avec les thématiques prioritaires de l'ISSPAM (2 pages maximum)
- Arguments assurant de la possibilité de compréhension du doctorant si le programme ne doit pas être en français

AVIS ET SIGNATURES DES DIRECTEURS DE THESE ET D'EQUIPE

- Nom, adresse électronique, avis circonstancié et signature du (co)-directeur de thèse ISSPAM (mettant notamment en avant l'intérêt de la participation à cette école pour l'ISSPAM)
- Nom, adresse électronique et signature du directeur de l'équipe ISSPAM du doctorant